

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PIZOIRD Vincent

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick,

Convocation et affichage : 14/03/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion 2023 a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion 2023 dressé par Madame le Comptable du Trésor, soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	171 205.01 €
- Section d'Investissement :	excédent de :	24 172.05 €
Le résultat global 2023 est de :	excédent de :	195 377.06 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Patrick SCOTTI, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, par 7 voix POUR,

- Approuve le Compte Administratif 2023 du budget principal, conforme aux écritures du Compte de Gestion 2023, selon les éléments ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mars 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

